

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de loisirs de Samoreau



Service EXTRASCOLAIRE (Vacances)

Service PERISCOLAIRE (Matin et Soir)

Mercredis après-midis

Service N.A.P

Service CLUB JEUNES

L'accueil de loisirs municipal, habilité par les services de la cohésion sociale, accueille les enfants de 3 ans à 17 ans.

Les accueils sont répartis selon les besoins et envies des familles sur les différents services que propose l'accueil de loisirs de samoreau.

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs sont encadrés par une équipe de professionnels diplômés composée de:

2 directeurs diplômés B.A.F.D

8 animateurs diplômés B.A.F.A ou en cours de qualification

Toute l'équipe d'animation est détentrice du PSC1 (Prévention Secours Civique de niveau 1)

Les locaux sont situés Chemin de l'Abreuvoir sur les bords de Seine à proximité du lac de la Gravière. Nous avons aussi une annexe pour les accueils périscolaires qui se situe à la Maison des Associations 19 rue grande.

L'accueil de loisirs étant municipal, c'est le Conseil Municipal qui fixe l'ensemble des tarifs et les révisent chaque année au 1er juillet. Ces tarifs sont communiqués aux familles et affichés à l'accueil de loisirs sur le tableau d'informations ainsi que sur le site de Samoreau.fr. Ils sont modulés en fonction des revenus des familles et de leurs lieux de résidence (communaux ou extra-communaux).

Depuis janvier 2017, les réservations se font par internet sur le portail famille (<https://samoreau.portail-familles.net>). Pour une ouverture de compte, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec la direction de l'accueil de loisirs soit par téléphone ([09.67.27.77.90](tel:09.67.27.77.90)), soit par mail. Au cours de ce rendez-vous, un échange sur le plan administratif et sur le suivi personnalisé des enfants et confidences de la famille pourra être réalisé.

Le projet éducatif élaboré par le Maire et ses élus est à disposition des familles sur simple demande auprès de la direction. Elles prendront connaissance des principes éducatifs, bases du projet pédagogique et des actions de loisirs menées auprès des enfants et des jeunes.

[Nous demandons aux parents de respecter les horaires des différents services. En cas d'imprévu, appelez nous au 09.67.27.77.90 et laissez-nous un message sur la boîte vocale de l'ALSH.](#)

Modalités d'inscriptions/réservations

Portail famille (ALSH et RESTAURANT SCOLAIRE)

1) Inscriptions :

L'inscription se déroule plusieurs étapes :

- Prise de contact avec l'accueil de loisirs
- Demande d'ouverture d'un compte sur le portail famille auprès de la direction de l'accueil de loisirs ([document en PJ / Création d'un compte famille](#)).
- Remplissage des informations concernant le ou les enfant(s) et la famille sur le compte du portail famille
- Réception des documents papiers administratifs (Copies des vaccins, assurance et dernier avis d'imposition complet et en possession de la famille) par la direction de l'accueil de loisirs. En cas de non présentation de l'avis d'imposition, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Attention, nous réceptionnons uniquement les dossiers complets, que ce soit pour une nouvelle inscription ou un renouvellement avant la période estivale pour ouvrir les réservations « Portail Famille ».

- Possibilité de visite de l'accueil sur demande des familles (fortement recommandée pour les nouveaux venus maternels)

Le présent règlement intérieur sera joint au dossier daté lu approuvé, et signé par le responsable(s) légal (aux) du ou des enfants.

2) Réservations et annulations des prestations:

Après avoir effectué votre inscription, vous pouvez maintenant réserver les différentes prestations sur le portail famille suivant le fonctionnement suivant :

- **Accueil périscolaire / mercredis après-midi / restaurant scolaire**

Réservations et annulations possibles jusqu'à la veille de la présence avant 07h00

- **Petites vacances scolaires**

Réservations et annulations possibles jusqu'à une semaine avant le premier jour d'accueil des vacances. Fermeture en général le dimanche soir à 23h59.

- **Période estivale / grande vacances**

Réservations et annulations possibles jusqu'à deux semaines avant le premier jour d'accueil de chaque mois d'été. Fermeture en général le dimanche soir à 23h59.

- **Il est de la responsabilité de la famille d'effectuer ses annulations (même en cas de maladie de l'enfant).** Une journée de carence est appliquée. Le fonctionnement étant très souple (réservations / annulations J-1 avant 07h00), nous ne gérons pas les annulations sur les services à l'exception des vacances scolaires. En effet, le délai de ce dernier étant plus large, nous acceptons les certificats médicaux si ce dernier nous ait fourni dans les 24h (ouvrées) suivant la maladie.

Les réservations sont sous réserves de places disponibles dans les différents services.

Un message vous avertira si les groupes sont complets pour la période concernée.

3) Le règlement des prestations :

A la fin de chaque mois une facture sera établie regroupant toutes les prestations consommées.

La facture ainsi obtenue sera envoyée le 02 de chaque mois directement par voie électronique sur le compte portail famille de chacun ainsi que sur les adresses mail correspondantes au portail famille. Vous aurez jusqu'au 15 de chaque mois pour régler votre facture par les différents modes de paiement mis à votre disposition.

Types de paiements acceptés :

Paiement en ligne, Chèques, Chèques vacances, Tickets C.E.S.U, Espèces

Bons aide aux temps libres.

Une fois le délai de paiement expiré, aucun règlement ne sera accepté par nos services enfance et jeunesse. Le trésor public prendra en charge votre dossier et vous fera parvenir un « titre exécutoire » afin que vous puissiez régler votre facture directement auprès d'eux.

Centre des Finances Publiques (service des impôts des particuliers)

28 Rue d'Avon, 77300 Fontainebleau / 01 64 69 45 00

Santé et Hygiène

Selon l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs, celui-ci « est assuré par un des membres de l'équipe d'animation placé sous l'autorité du directeur ». L'assistant sanitaire A.S est notamment chargé d'identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical durant l'accueil et s'assurer auprès de l'équipe de la prise des médicaments.

A ce titre, aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

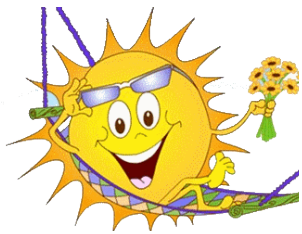
Par ailleurs, selon l'arrêté du 3 mai 1989 concernant les durées et conditions d'éviction, les enfants atteints des maladies suivantes ne pourront être acceptés à l'A.L.S.H. :

Coqueluche, Diphtérie, Méningite à méningocoque, Poliomyélite, Rougeole, Oreillons, Rubéoles, Infections à streptocoques hémolytiques du groupe A, Fièvres typhoïde et paratyphoïdes, Teignes, Tuberculose respiratoire, Pédiculose, Dysenterie amibienne ou bacillaire, Gale, Syndrome grippal épidémique, Hépatite A, Impétigo, Varicelle.

A noter :

- un registre de soins est tenu par l'équipe et suivi par la direction.
- un registre de suivi alimentaire est tenu par la direction et les agents du service repas.

La direction et l'équipe d'animation s'engagent à mettre en place les moyens nécessaires pour assurer des conditions d'accueil sécurisantes et rassurantes. Ceci afin de remplir de manière optimale notre mission éducative auprès des enfants et des jeunes en matière de loisirs.



Service EXTRASCOLAIRE

(Vacances scolaire)

Lieu :

Accueil de loisirs de Samoreau
Chemin de l'abreuvoir

Horaires :

Durant les vacances scolaires uniquement : De 7h30 à 18h30

Accueil du matin : 7h30 à 9h00 **Accueil du soir :** 17h00 à 18h30

L'accueil des enfants se fait en journée complète, sauf cas exceptionnel aucun départ ou arrivée décalée ne sera accepté.

En cas de retard répétitif, la direction se réserve le droit de refuser la garde de l'enfant si cela entraîne un dysfonctionnement au niveau des animations organisées

Concernant les jeunes, il est possible que nous proposons selon le planning d'animation des $\frac{1}{2}$ journées sur le principe suivant : **après-midi avec arrivée du jeune à 14h00**

Objectifs pédagogiques principaux :

Partager d'agréables moments en groupe

Savoir vivre ensemble

Participer à des projets / animations ludiques innovantes et variés

Fonctionnement :

Certaines sorties organisées pendant les vacances ne sont pas comprises dans le prix de la journée du centre (ex : théâtre). Une participation est alors demandée aux parents.

Les goûters sont également fournis par le centre et les repas livrés par une société de type cuisine centrale.

Nous fonctionnons avec différents partenaires pour les transports dans le cadre des sorties.

Que ce soit pour l'accueil du matin ou du soir, **chaque enfant doit être accompagné par ses parents ou tuteur jusqu'à l'animateur référent**, de manière à assurer le relais entre les familles, le centre, l'école et à faciliter le pointage des enfants.

Aucun enfant ne quittera seul le centre ou non accompagné d'une personne majeure. Au cas où les parents seraient dans l'impossibilité de venir chercher leur enfant, il est obligatoire de désigner à l'inscription sur la fiche de renseignements une ou plusieurs personne(s) majeurs qui prendraient l'enfant à charge.

En ce qui concerne les jeunes (11 - 17 ans), ils sont autorisés à quitter seul le centre sous l'unique condition que les parents aient signé une décharge de l'organisateur avec les pièces annexes du dossier d'inscription.



Service PERISCOLAIRE

ACCUEIL DU MATIN

Lieu :

Annexe de l'accueil de loisirs

Maison des associations

19, rue grande

Horaires :

7h15 à 9h00

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux enfants (maternels et élémentaires) de commencer la journée dans les meilleures conditions

Développer les échanges entre les enfants des 2 écoles (maternels / élémentaires).

Proposer des animations des jeux et des espaces adaptés au début de la journée

A l'accueil du matin, les enfants qui arrivent entre 7h15 et 7h45 ont la possibilité de prendre une collation fournie par les parents.

Les animateurs ont pour rôle supplémentaire d'être le relais entre les familles et le corps enseignant. Pour cela, il est demandé aux parents de ne pas oublier de signaler toute information concernant l'enfant (si infime soit elle), afin que chacun puisse en prendre connaissance, de venir à la rencontre des animateurs tous les matins en accompagnant son/ses enfant(s).

ACCUEIL DU SOIR

Lieu :

Accueil de loisirs de Samoreau
Chemin de l'abreuvoir
77210 SAMOREAU

Horaires :

Lundis et Mardis : 16h05 à 18h45

Jeudis et Vendredis : 16h45 à 18h45

Le transfert des enfants entre les écoles et l'accueil de loisirs peut se faire selon la période soit en bus soit à pieds.

Descente en bus :

2 rotations sont prévues :

Lundis et Mardis : à 16h20 puis à 16h30

Jeudis et Vendredis : à 16h45

Descente à pieds :

Les enfants sont rassemblés par petits groupes et encadrés par 1 ou 2 animateurs équipés d'un gilet de signalisation routière selon les besoins appliquées par la réglementation D.D.C.S.

Sur l'accueil du soir, un goûter géré par le centre est servi aux enfants. Celui-ci respecte les quantités recommandées par la DDCS. Il ne remplace pas les repas.

En ce qui concerne les transports, un contrat souscrit par la commune auprès d'une Société de transport assure les allers et retours journaliers centre - école - centre.

L'encadrement est géré par l'équipe d'animation du centre.

Mercredis après-midi (période scolaire)



Lieu : Accueil de loisirs de Samoreau
Chemin de l'abreuvoir

Horaires : Accueils de 11h30 à 12h00 / 13h00 à 14h00 / 17h00 à 18h30

Réservations possibles en :

- repas
- repas + après-midi
- Après-midi sans repas
-

A partir de 6 ans nous proposons différentes sections :

- . Multi activités : Activités manuelles / sportives / expression / musique / dessins.
- . Section foot : « les petits footeux » *inscription/engagement annuelle exigée*
- .Section Danse : *inscription /engagement annuelle exigée*

Un forfait annuel est à régler en début d'année pour les sections foot et danse

Objectifs pédagogiques principaux des sections :

- Savoir vivre ensemble
- Participer à des projets / animations ludiques innovantes et variées
- Développer le fair-play et l'entraide
- Favoriser l'esprit d'équipe et le partage des compétences

Service N.A.P

Nouvelles Activités Périscolaires

Activités issues du nouvel aménagement du calendrier scolaire et qui se veulent à la jonction entre les temps d'école et de loisirs.

Jeudis et vendredis de 15h15 à 16h45

Attention, en raison de l'effectif plus important sur ce service, nous accueillons les enfants sur 3 lieux différents

Dans les locaux de **l'école maternelle** pour les moins de 6 ans

Dans les locaux de **l'accueil de loisirs** ou de **la bibliothèque** pour les élémentaires.

Les lieux des activités sont précisés sur les panneaux d'affichages des écoles et de l'accueil de loisirs

Horaires de récupération des enfants

Lieux **école maternelle** et **bibliothèque** : 16h30 à 16h45

Lieu **accueil de loisirs** : 16h45 à 17h00

Concernant **l'activité sportive élémentaire** des jeudis et vendredis, durant les périodes allant de la rentrée de **septembre aux vacances d'automne et des vacances de printemps à la période estivale**, l'activité se déroulera en extérieur. Vos enfants seront donc à récupérer dans les locaux de l'accueil de loisirs (de 16h45 à 17h00).

Concernant la période allant **des vacances d'automne jusqu'aux vacances de printemps**, l'activité aura lieu en intérieur, vos enfants seront donc à récupérer à l'école élémentaire (de 16h30 à 16h45).

Après l'accueil NAP, les enfants non récupérés par leurs parents ou autres adultes habilités (cf. fiche de renseignement de l'enfant), seront automatiquement pris en

charge sur l'accueil de loisirs périscolaire. L'inscription sera alors effective et mise à jour sur le portail famille par la direction de l'Accueil de loisirs.

Objectifs pédagogiques des NAP :

Proposer différents projets adaptés à ce moment de la journée

Développer la culture et le lien avec le programme scolaire

Préparer les CM2 à leurs assenions vers le collège et Club jeunes



Service CLUB JEUNES

Nous proposons aux collégiens / lycéens différentes formules qui s'adaptent à l'envie et planning de chacun :

Dossier d'inscription obligatoire quelque soit la prestation

1) Les ateliers Club :

Ils ont lieu sur l'année scolaire. Les ateliers « Club » sont proposés sur le principe d'une inscription annuelle. : **A partir de 16h45 jusqu'à 18h45 (sauf le mercredi jusqu'à 19h00)**

Arrivées échelonnées selon le planning des jeunes

- Lundi Jeux de rôle
- Mardi Jeux vidéo
- Mercredi Web series (17h / 19h)
- Jeudi Web radio
- Vendredi Laser game 1 semaine/2

Les ateliers « Club » sont susceptibles de changer chaque année en fonction de la demande du public.

2) Sorties et soirées jeunes :

Organisés tout au long de l'année, ces événements peuvent être rattachés à une carte d'adhésion annuelle sans supplément ou être facturé indépendamment. Elles se déroulent les vendredis soirs, les week-ends ou pendant les vacances scolaires.



3) Les Actions Jeunes :

Action jeunes tous les mercredis après midi de 14h à 17h. Animations réservées aux jeunes détenteurs de la carte AJ. Possibilité de prendre le repas de 13h00 à 14h00, sur simple réservation sur le portail famille.

Les animations mises en place ont pour but de générer des finances afin de pouvoir budgétiser un séjour gratuit pour les jeunes acteurs du projet.

Certaines séances peuvent contenir des sorties / activités gratuites pour les jeunes (ex : accrobranche / skateboard / ...).

4) Vacances scolaires :

(Horaires identiques à l'accueil de loisirs extrascolaire)

Accueil en demi-journée possible uniquement sur les petites vacances, l'après-midi de 13h30 à 17h00/18h30

Les plannings sont élaborés en fonction des critères suivants :

- Demande des jeunes
- Effectifs prévisionnels
- Besoin du public ados (Sport, Réflexion, jeu d'expression, Esprit d'équipe....)

Après l'enfance, nous accompagnons les ados jusqu'à leurs futurs vie d'adulte

Objectifs pédagogiques du Club jeunes :

Proposer différents projets qui regroupent les jeunes tout en respectant des valeurs tels que le savoir vivre, le partage et l'ouverture d'esprit

Permettre aux jeunes de donner le meilleur d'eux-mêmes

Aider les jeunes à s'ouvrir vers les autres au travers d'un projet commun

Se divertir, s'amuser et prendre du bon temps au Club

Que dois-je ramener au centre ?

-Un change complet nominatif pour tous les enfants de **Petite section** au CP

-Un oreiller nominatif pour la sieste des enfants de la petite à la moyenne section faisant la sieste

-Des chaussons (Obligatoire) pour la période allant du début des vacances d'automne à la fin des vacances de printemps.



-Une casquette pour l'été (Obligatoire) pour la période allant du début des vacances de printemps au début des vacances d'automne)

En cas d'oublis à répétition, pour éviter les insolations, l'équipe d'animations pourra refuser l'accès au jardin.

-Une gourde

Le tout à remettre à mon animateur référent lors de mon arrivée au centre dans un sac à dos avec mon Nom et prénom !



Mise à jour le 11/04/2017

LA DIRECTION

RICHARD FREDERIC et BALDOCCHI JONATHAN